



**JOURNÉE « LA FRANCOPHONIE »**  
**« L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER INTERPELLE**  
**LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE »**  
**7 JUIN 2024**

**RECOMMANDATIONS**  
**POUR LE XIX<sup>E</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE<sup>1</sup>**

**par Jean-Louis ROY**

Ancien délégué général du Québec à Paris,  
ancien secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique

Compte tenu des mutations du monde, dont notamment le basculement de la richesse de l'Ouest à l'Est et au Sud, le déploiement universel de l'ère numérique et de l'IA, l'urgence climatique et l'enrichissement démographique de l'Asie du Sud et de l'Afrique, il apparaît indispensable que le XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie délibère sur les questions suivantes, arrête des politiques et des plans d'action conséquents.

1.- L'OIF partage avec toutes les organisations et institutions multilatérales les effets dévastateurs des crises mondiales des deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle : la crise économique et financière des années 2007/08/09 et la pandémie de la Covid, auxquelles se sont ajoutées récemment la guerre russe en Ukraine et la guerre israélienne à Gaza, à la suite de l'attentat terroriste du Hamas de septembre 2024. Cet enchaînement d'événements a absorbé l'attention des dirigeants et les ressources disponibles. Il a contribué à marginaliser les organisations multilatérales. Les conséquences sont connues : statu quo, voire régression des ressources financières et, en conséquence, réduction drastique des budgets consacrés aux programmes et aux plans d'action.

Un redressement substantiel s'impose. Le prochain Sommet doit prévoir un calendrier de redressement du budget de l'OIF. En contrepartie, l'Organisation doit réengager les États, notamment par une série de conférences ministérielles qui ont le bon effet de mobiliser la société civile, les médias, la haute fonction publique et les responsables politiques du secteur et, finalement, les plus hautes instances des États et gouvernements, conseil des ministres, primature, présidence.

2.- Compte tenu des mutations du monde et des événements politiques dans plusieurs pays membres de l'OIF en Europe centrale, de l'Est et de l'Ouest, au Maghreb, en Afrique subsaharienne et dans la Caraïbe, il apparaît indispensable que soit engagée une vaste délibération visant à actualiser les textes normatifs de Bamako et de Saint-Boniface, textes qui arrêtent notamment les positions partagées par les pays et gouvernements membres de l'OIF relatives à la démocratie, à l'État de droit, à la bonne gouvernance, à la justice et à la promotion et protection des droits.

1. Extrait des notes préparées pour l'intervention de Jean-Louis Roy, « L'Académie des sciences d'outre-mer interpelle le Sommet de la Francophonie », Paris, le 7 juin 2024.



On doit féliciter la Secrétaire générale de l'OIF d'avoir posé cette question aux instances inférieures de la Francophonie. Mais il ne peut s'agir que d'une première étape. En effet, les personnes consultées, à ces niveaux, n'ont ni les compétences, ni la légitimité pour modifier les contenus de la politique de coopération francophone dans ces domaines fondamentaux, politiques arrêtées par les chefs d'État et de gouvernement.

Compte tenu des questions en cause, il apparaît souhaitable que le Sommet crée un groupe restreint de haut niveau chargé de formuler des propositions de révision des textes fondamentaux, propositions soumises au XIX<sup>e</sup> Sommet.

3.- Compte tenu de l'enrichissement démographique des pays africains membres de l'OIF – dont la population devrait doubler d'ici 2050 –, compte tenu aussi du caractère de levier indispensable de l'école publique pour l'apprentissage de la langue française en Afrique, la Francophonie doit se mobiliser, comme elle l'a fait pour la pleine reconnaissance de la diversité culturelle, et apporter un soutien majeur et durable au système public d'éducation dans tous les États africains membres de l'OIF. Ces systèmes devront accueillir des dizaines de millions d'enfants d'ici le milieu du siècle. Si la Francophonie ne met pas sa signature sur une mobilisation de ses États et gouvernements membres, des organisations internationales et du secteur privé, alors d'autres partenaires de l'Afrique occuperont l'espace ouvert et s'occuperont de la scolarisation des enfants d'Afrique. Il est absolument indispensable que la Francophonie prenne ses responsabilités et contribue fortement à la formation des dizaines de milliers de maîtres requis, crée des programmes en ligne pour des grands groupes et à tous les niveaux, etc.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Francophonie peut compter sur l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation, domicilié à Dakar, dont l'excellence est universellement reconnue. Elle peut aussi compter sur des programmes de l'AUF qui vont dans le sens des besoins identifiés précédemment.

4.- L'extraordinaire avancée des grands groupes américains du secteur hybride technologie et culture, dont la valeur en bourse dépasse les 1 300 milliards US\$ et les profits excèdent les 300 milliards US\$, a séduit et continue de séduire la jeunesse du monde, y compris la jeunesse francophone. Avec une production culturelle ou voisine jamais égalée dans l'histoire, une politique de coproduction qui les installe sous toutes les latitudes, des systèmes technologiques rendant disponible cette vaste production en temps réel, une mise en marché planétaire, la mise à disposition d'espaces d'accueil de la production des plus jeunes générations, les GAFAM constituent une machine à absorber la diversité culturelle et linguistique du monde. Ils s'y emploient avec grand succès. La réaction de la Francophonie se fait attendre. Elle est retenue et sans grande ambition. Elle n'organise pas la réplique comme elle l'a fait pour l'audiovisuel global, la diversité culturelle menacée par l'OMC.

Le Sommet doit se saisir de cette question et annoncer une vraie politique qui ne saurait se limiter à l'importante question de la découvrabilité. Le Québec vient de publier un important rapport<sup>2</sup> sur cette question qui peut et doit servir de levier aux travaux à venir.

2. « La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique ». Rapport du Comité-Conseil sur la découvrabilité des contenus culturels, janvier 2024. Membres du Comité : Louise Beaudoin, Clément Duhaime, Véronique Guèvremont, Patrick Taillon.



Avant la découvrabilité, il y a la production. Il est devenu urgent et indispensable que la Francophonie regroupe l'ensemble de ses soutiens financiers à la production dans un fonds mondial francophone de production, enrichi de nouvelles contributions et du soutien des institutions internationales et continentales plus la contribution des groupes privés. Il ne peut s'agir ici de la production française et québécoise, mais bien de la production de l'ensemble des pays africains et autres membres de l'OIF. Cette perspective est évoquée dans le rapport québécois aux recommandations 4, 5 et 6.

D'abord soutenir la production et la rendre disponible sur une plateforme mondiale francophone. On peut certes se servir comme base de la plateforme de TV5 Monde qui est moderne, facile à utiliser et sensible aux attentes des clients. Ensuite faire la promotion continue de cette plateforme et de ses contenus auprès du public mondial, comprenant les publics scolaires dans l'espace francophone et dans l'espace global.

5.- Compte tenu de l'importance du domaine, des attentes et des besoins, la question de l'économie sera certainement à l'ordre du jour du Sommet. D'autant qu'il existe manifestement une effervescence certaine, comme le montrent les activités de l'Alliance des patronats francophones, les Rendez-vous d'affaire de la Francophonie (chambres de commerce), les missions économiques conduites par l'OIF et, parmi d'autres initiatives, les importantes conférences internationales sur la Francophonie économique organisées par l'Observatoire de la Francophonie économique, domicilié à l'université de Montréal, et la création récente d'un réseau francophone international en conseil scientifique. Cette effervescence doit être célébrée. Mais ce n'est pas la première fois qu'elle émerge et s'éteint faute d'une structure chargée d'en assurer la cohérence et la durabilité.

Le Sommet doit se poser la question de la pérennité d'un élan qui mérite d'être reconnu et notamment par l'instauration d'un Institut francophone du développement économique et la création d'une conférence permanente des ministres de l'Économie des pays et gouvernements membres de l'OIF. Le Commonwealth réunit tous les deux ans ses ministres des Finances qui viennent de fixer à 2 milliards US\$ le volume d'investissements internes souhaités. Un exemple à suivre ?